SMAGGA
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion DU BASSIN VERSANT DU GARON

lundi 19 janvier 2009

Comité syndical
du mercredi 10 décembre 2008, 17 h 30
COMPTE RENDU

Membres titulaires présents à la séance :
Paul MINSSIEUX – Olivier MARTEL – Maurice GUERRIERI – Michel OZIOL – Michel RUBAN Daniel DELABRE – André DARTOIS – Bernard SERVANIN – Françoise GAUQUELIN Christian FROMONT – Gérard FAURAT – Claude LASCOMBE – Max OLLAGNIER – Serge GRANJON Gérard GRANGE – Charles JULLIAN – Gérard GRANADOS.

Membres suppléants présents à la séance participants aux votes :
Daniel VAUGE – Roger VIVERT.

Membre suppléant présent à la séance ne participant pas aux votes :
Pascal BRUCHON.

Membre titulaire absent à la séance ayant donné pouvoir :
Alain CORBIERE – pouvoir à Christian FROMONT.

Membres titulaires excusés à la séance :
Jean-Louis GERGAUD – Pierre THIZY – Jean-Paul CLEMENT – Danièle MORRETTON
Christian COSTA.

Membres suppléants excusés à la séance :
Yves GAVAULT – Françoise BLANVILLAIN

Techniciens présents :
Stéphanie SPACAGNA – Christelle FARGEAS – Sébastien LAURENT – Frédéric MARGOTAT
Régine CLAUZON-THOLLET.

• ●●● •

<u>Ordre du Jour</u> :
- Adoption du compte-rendu du 1er octobre 2008,
- Projet de contrat pluriannuel à passer avec le Département du Rhône,
- Demande de financement pour les études préalables du second contrat de rivière du Garon,
- Demande de financement pour les postes de chargée de mission et de technicien de rivière, auprès de la Région Rhône Alpes et de l'Agence de l'Eau,
- Régularisation de l'actif du SMAGGA transféré au SYSEG,
- Indemnité du Receveur,
- Point sur les travaux en cours,
- Point sur la communication,
- Questions diverses…

En attendant l'arrivée des élus et avant l'ouverture de séance, M Laurent fait visionner à l'assemblée les 6 chapitres de la vidéo de présentation du SMAGGA, qui sera téléchargeable sur le site du syndicat, dès sa mise en ligne (1er février 2009). Il précise qu'actuellement, une consultation est lancée pour la duplication sur CD de ces vidéos à l'attention des élus des communes (200 exemplaires).

M. Minssieux ouvre la séance, le quorum étant atteint.

1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 1er octobre 2008.

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 1er octobre 2008.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité du 25 juin 2008.

2. Proposition de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative n°2

Arrivée de Mme Gauquelin

M. Servanin indique qu'il s'agit d'une régularisation d'imputation de 2003 qui sera réalisée par un jeu d'écriture.

Proposition de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative n° 2 adoptée à l'unanimité.

3. Contrat pluriannel à passer avec le Département

Mme Spacagna explique que ce contrat est proposé pour une durée de 2 ans, afin de couvrir la période de préparation du 2ème contrat de rivière. Il servira à aider des opérations, pour certaines déjà initiées, en attendant la mise en route du second contrat de rivière :

- Les travaux de protections locales contre les crues à hauteur de 29 %,
- Les études préalables au second contrat de rivière à hauteur de 10 %,
- Les travaux d'entretien des cours d'eau à hauteur de 29 %.

Les pourcentages indiqués sont similaires à ceux reçus dans le précédent contrat pluriannuel. Certaines de ces opérations pourront bénéficier de subventions de la part d'autres financeurs : l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau. L'aide demandée est de 239 450 € par an contre 143 840 € par an dans le précédent contrat, mais il faut noter que le syndicat regroupe 27 communes aujourd'hui contre 13 auparavant.

Ce dossier sera présenté par M. Minssieux à M. Guilloteau (Conseiller Général du canton de St-Genis-Laval) interlocuteur désigné pour notre syndicat. C'est ce dernier qui défendra notre dossier auprès du Président lors de l'arbitrage du Conseil Général.

En réponse à M. Vivert qui demande si le déséquilibre entre les subventions demandées (1,5 million d'euros en 2009 et rien en 2010 pour les travaux de protection) ne conduiront pas à un refus du Département. M. Minssieux explique que le plus important est d'avoir l'enveloppe même si on doit répartir sur les deux années.

4. Demande de financement des études préalables du second contrat de rivière

Mme Spacagna indique que 5 études préalables sont prévues en préparation du second contrat de rivière :

1) Schéma Directeur des Eaux Pluviales,
2) Qualité de l'eau / pollutions,
   - 2-1 Pollution domestique industrielle, urbaine et routières,
   - 2-2 Pollutions agricoles,
3) Gestion quantitative,
4) Référentiel avec définition d'indicateurs,
5) Plan de communication (l'étude sera réalisée en interne par M. Laurent).

Pour un montant H.T. de 265 000 €.

Ces études sont nécessaires et permettront d'améliorer les connaissances et de proposer des actions ciblées pour le second contrat de rivière. Le Syndicat souhaite solliciter une aide auprès des organismes concernés, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Schéma Directeur Eaux Pluviales	80 000,00 €	Agence de l'Eau RM&C *50% du montant H.T.*	132 500,00 €
Qualité de l'eau / pollutions 1) Pollution domestique, industrielle, urbaine, et routière	70 000,00 €	Région Rhône-Alpes *20 % du montant H.T.*	53 000,00 €
2) Pollutions agricoles	55 000,00 €		
Gestion quantitative	50 000,00 €	Département du Rhône *10% du montant H.T.*	26 500,00 €
Référentiel avec définition d'indicateurs	10 000,00 €	SMAGGA (emprunt)	53 000,00 €
TOTAL H.T.	**265 000,00 €**	**TOTAL**	**265 000,00 €**

M. Martel demande quel sera l'impact du schéma directeur des eaux pluviales et si cela pourra déboucher sur des obligations au niveau des PLU dans les communes.
Mme Spacagna répond que l'objectif du schéma directeur des eaux pluviales est plutôt d'harmoniser les politiques des différentes communes sur le bassin versant. Chaque commune devrait ensuite décider d'inscrire des mesures dans son P.L.U.. M. Jullian ajoute qu'il sera intéressant de faire un état des lieux des PLU, avant toute concertation.
M. Martel demande s'il serait possible d'utiliser des indicateurs communs avec les contrats de rivière voisins. Mme Spacagna rappelle que la notion de référentiel avec définition d'indicateurs est récente, et qu'elle n'existait par lors des contrats de rivières "1ère génération". Depuis, la Région a publié un référentiel d'une cinquantaine de pages. Il s'agit maintenant de trouver lesquels peuvent s'appliquer au bassin du Garon en fonction de ses spécificités et permettre d'évaluer pendant toute la durée du contrat les évolutions apportées pour les actions menées.

M. le Président propose à l'assemblée d'approuver la délibération sollicitant le financement des études auprès des différents financeurs énumérés.

Adoption à l'unanimité de la délibération sollicitant le financement des études auprès des différents financeurs énumérés.

5. Demande de financements des postes de chargée de mission et technicien de rivière auprès de la Région et de l'Agence de l'Eau.

Les postes de chargée de mission et technicien de rivière sont financés d'une part par l'Agence de l'Eau RM&C et d'autre part par la Région. En effet, le Syndicat est de nouveau éligible aux subventions de postes par la Région, du fait de l'agrément du dossier sommaire de candidature du second contrat de rivière, attendu pour le 18 décembre. Mme Spacagna fait remarquer qu'il convient de lire avec prudence le pourcentage des subventions, qui ne sont pas à ajouter l'une à l'autre, il ne s'agit pas de 90 % d'aide par poste, mais en réalité moins car l'Agence de l'Eau et la Région n'ont pas les mêmes critères de dépenses éligibles.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver la délibération sollicitant le financement des postes de chargée de mission et technicien de rivière auprès de la Région et de l'Agence de l'Eau RM&C pour l'année 2009.

Adoption à l'unanimité de la délibération sollicitant le financement des postes de chargée de mission et technicien de rivière auprès de la Région et de l'Agence de l'Eau RM&C pour l'année 2009.

6. Décision Modificative n°2.

Mme Fargeas explique que cette décision modificative permettra de régulariser une mauvaise imputation de 2003 au niveau du budget investissement. Cette régulation n'a aucune incidence sur le budget actuel.

M. Minssieux précise que Mme Fargeas fait des recherches à la demande de la trésorerie, sur des années bien antérieures à sa prise de fonction.

M. le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°2.

Adoption à l'unanimité de la décision modificative n°2.

7. Indemnité du Receveur

M. Minssieux indique que Mme Tourenq de la trésorerie d'Oullins est notre Receveur. L'indemnité est calculée par rapport au budget de la collectivité. Précédemment le taux de 100 % de cette indemnité a été octroyé. Cette indemnité est allouée au Receveur qui en dispose à sa guise, soit pour lui-même, soit pour son service. Deux possibilités s'offrent au syndicat : soit prendre une délibération pour la durée du mandat, soit délibérer annuellement pour déterminer le taux de cette indemnité.
Lors d'un tour de table, où chacun est amené à donner son avis, M. Oziol fait remarquer que la COPAMO, n'ayant pas entière satisfaction de son receveur, a réduit de moitié l'indemnité. Mme Spacagna précise que les opérations liées au transfert de l'actif de l'assainissement au SYSEG auraient dû être bouclées fin 2006. Faute de vérifications en amont, Mme Fargeas a du reprendre tout l'actif de l'ex-SMAVG et a eu peu d'aide de la part des trésoreries impliquées.
M. Faurat explique que lundi 15 décembre lors du Comité Syndical du SYSEG, il proposera une indemnité de 50 %, n'étant pour sa part, pas très satisfait du transfert de l'actif qui traîne.
M. Minssieux préconise une décision unilatérale avec le SYSEG, en proposant une indemnité de 50 % pour cette année et de délibérer de nouveau dans un an.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver la délibération demandant le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, et d'accorder l'indemnité de conseil annuelle au Receveur au taux de 50 % pour l'année 2008.

Adoption à l'unanimité de la délibération demandant le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, et d'accorder l'indemnité de conseil annuelle au Receveur au taux de 50 % pour l'année 2008.

8. Point sur les travaux en cours

M. Fromont précise que les travaux de protection contre les crues à Givors sont presque finis. Il reste l'aménagement paysager à réaliser. Le Cabinet Merlin propose de faire une réception de travaux avec réserves (les plantations seront finies fin janvier), avec les membres de la commission technique.

M. Margotat fait un résumé de la réception de travaux des berges du pont des carrières à Millery. L'Entreprise "Granulats Rhône Loire" était représentée à l'occasion de cette réception. Il a eu de bons rapports avec la Forézienne d'Entreprises qui a réalisé ces travaux. Le programme de plantation sera exécuté par la brigade de rivière dès le printemps. Le montant des travaux a finalement été moins élevé que prévu (109 000 € TTC environ au lieu des 198 400 € prévus), en effet le volume de blocs d'enrochement a été revu à la baisse, afin de ne pas monter trop haut sur la berge, et favoriser, lors de la montée des eaux, le passage de ces dernières sur la zone inondable. L'Etat et le Département ont participé au financement de ce chantier.

M. Minssieux indique que les 11 prochaines sections de chantier des travaux de protections locales contre les crues sont en cours de chiffrage, car le projet initial de digue en terre à Givors s'est révélé modifié du fait de l'étude géotechnique. Il a donc fallu réaliser des enrochements, ce qui change considérablement les montants.

DEGATS SUITE A LA CRUE DU 2 NOVEMBRE

Mornantet : Beaucoup d'eau mais pas de phénomène particulier, sinon au niveau de Givors, une digue endommagée, qui a été réparée depuis.

Garon : Pont du Violet à Thurins. Le pont est en place mais les piles ont été mises à jour, avec une incision de 80 cm du lit de la rivière. Une réunion est prévue avec la commune, la CCVL et le

SMAGGA afin de définir les actions de chacun. Le montant estimé des travaux à entreprendre se situe entre 30 000 € et 40 000 €.

Mme Spacagna ajoute que le rôle premier du SMAGGA est l'intervention sur les berges. Lorsqu'il s'agit d'un enjeu de sécurité publique et d'intérêt général, le syndicat intervient. L'étude géomorphologique réalisée en 2006 indique d'une façon globale ce phénomène de creusement des rivières autour des piles d'ouvrages d'art. En réponse à M. Jullian qui demande quelle est la position de l'Etat par rapport à ces travaux, Mme Spacagna indique qu'en raison des crues du 2 novembre, un fond de solidarité à été débloqué. Il faut établir une demande d'aide avant le 2 janvier 2009, afin de bénéficier d'un taux d'aide de 35 %. Pour cela le SMAGGA doit être maître d'ouvrage. Toutefois, sur la circulaire préfectorale une phrase indique que les syndicats mixtes n'ont pas droit à cette aide ; renseignements pris auprès de la Préfecture par d'autres syndicats de rivière, il s'avèrerait que cette phrase est une erreur, et que le SMAGGA peut faire une demande.

M. Vivert précise que l'ouvrage d'art porte une voirie et que c'est la CCVL qui devra mener la restauration de cette voirie, car cela est de sa compétence.

M. Margotat ajoute qu'il faudra bien prendre en considération la période d'intervention, car sur cette partie de la rivière, il y a une belle population de truites et qu'il ne faut déranger la période de reproduction. Les travaux pourront avoir lieu entre mai et octobre.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver la délibération sollicitant la subvention du fond de solidarité créé par l'Etat en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles.

Adoption à l'unanimité de la délibération sollicitant la subvention du fond de solidarité créé par l'Etat en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles.

M. Vivert fait part de deux autres points noirs lors de la crue. Sur deux sites équipés de buses, ces dernières se sont très vite bouchées lors de la montée des eaux et ont provoqué l'inondation de 8 maisons. Il estime que la pose d'un dégrilleur pourrait éviter ce genre de phénomène. M. Margotat explique qu'il y a systématiquement des soucis avec les buses souvent sous-dimensionnées.

Digue de retenue collinaire à St-Martin-en-haut : M. Margotat indique que cette retenue est privée, mais qu'il y a un enjeu de sécurité publique pour l'aval. Le SMAGGA propose une campagne de plantation des berges afin de limiter les phénomènes d'érosion.

Mme Spacagna indique que la DDAF a effectué un recensement des plans d'eau du département, dans le cadre de leur mise aux normes. Le diagnostic a porté sur 2 enjeux : sécurité et impact sur la ressource en eau. Le bassin versant du Garon serait concerné par une centaine de retenues. Les données doivent être demandées par le SMAGGA à la DDAF, mais le processus est long M. Jullian fait remarquer qu'à certains moments, les services des communes ont donné leur accord pour la construction de ces retenues, que pour certaines le Département à même donné des subventions ; les agriculteurs sont alors étonnés de recevoir des mises en demeure pour la mise en conformité de leur plan d'eau, alors qu'ils se croyaient en règle.

Suite aux crues du 2 novembre, M. Minssieux rapporte que les dossiers de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle étaient étudiés hier à Paris (9 décembre), et qu'il a bon espoir pour les communes sinistrées du bassin versant. Lors du phénomène du 2 novembre concernant le SMAGGA, les dégâts n'ont rien eu de comparable avec les autres crues, car le travail de nettoyage entrepris par les brigades de rivière et de restauration des berges ont payé. La problématique s'est surtout portée sur l'alerte. La Préfecture à prévenu les communes à 3 heures du matin, alors même que l'eau commençait à redescendre. Ce sont les pompiers de Vourles qui sont venus aider à Brignais. Il faut tirer des enseignements sur la façon d'alerter les communes, et mettre en place un protocole d'alerte, et repenser la présence du SMAGGA sur le terrain ces jours-là. Les communes attendent plus d'informations de la part du SMAGGA qui leur est plus proche que la Préfecture. Mme Spacagna précise que l'on pourrait se servir de systèmes de mesure de type hauteur / débit qui déclencheraient des alarmes et, voire à plus long terme, des systèmes de prévision plus sophistiqués incluant des données météorologiques. Elle rappelle que plus les communes feront parvenir un état des lieux des hauteurs d'eau, d'emprise sur les terrains en cas de crues plus il sera aisé de faire des cartes des sites sensibles et tirer des enseignements des crues. M. Minssieux ajoute que lors d'une discussion avec les collègues du syndicat de l'Yzeron, ceux-ci ont indiquent avoir eu de gros soucis de sécurité lors de l'intervention du technicien en milieu urbain pendant la crue. Il s'est rendu compte à quel point il est important de bien choisir sa manière de communiquer, ses mots, et de prendre en compte le décalage entre les intentions et les actions.

9. Point sur la communication

M. Minssieux donne la parole à M. Laurent pour faire le point.

La goutte d'eau : Suite à la réunion du 4 novembre (ayant réuni les communes sinistrées), il a été décidé de réactiver "La goutte d'eau", journal du SMAGGA destiné aux élus, afin de les sensibiliser sur l'actualité des inondations, avec au verso toute l'actualité du syndicat. Ce journal a été édité dans un format à l'italienne qui est plus adapté pour la lecture sur PC ; en effet ce journal sera diffusé par mail. Il est actuellement en relecture et sera diffusé dès la semaine prochaine.

Site internet : La commission communication a choisi la société Omaha Beach, avec un budget de 6 344,20 € TTC dont 1 800 € TTC de temps de formation mutualisé avec le SYSEG. Six candidats avaient été retenus, les budgets oscillant entre 2 500 € et 16 000 €.

Rencontre avec les associations réalisant les animations scolaires : M. Minssieux donne la parole à M. Martel. Il explique qu'il est important que les associations qui réalisent les animations scolaires connaissent les actions de terrain du SMAGGA. Lors de cette journée, en compagnie de MM. Margotat, Laurent et Martel, les animateurs sont allés voir les sites inondés, le travail des brigades de rivière. Il est prévu une autre réunion avec les animateurs afin de leur présenter le contrat de rivière du Garon. Les actions menées en milieu scolaire sont validées par l'inspection académique. Chaque fois qu'une animation scolaire est réalisée dans une école, la commune en est préalablement informée.

10. Questions diverses

Entretiens du Garon : M. Minssieux fait un tour de table pour avoir le ressenti des élus sur cette journée. Il annonce qu'il y a eu 2 fois plus de participants que l'an dernier (90 participants). Les raisons de ce succès tiennent au fait que ce sont de nouveaux élus qui ne connaissaient pas bien le bassin versant, une bonne communication, et un sujet intéressant. Le sentiment général est un peu trop de longueur dans les interventions et pas assez de débat. Les permanents du syndicat ne se sont pas sentis soutenus par les élus présents lors de l'attaque de certaines associations et riverains à l'encontre du SMAGGA. Mme Gauquelin suggère pour une prochaine fois de montrer plus d'exemples concrets de travaux réalisés par le SMAGGA, et de les présenter en binôme avec un élu. Elle partage l'avis des permanents.

Participations des communes pour 2009 - prévisionnel (document distribué en séance et joint à ce compte rendu pour les absents).
M. Servanin explique que c'est une première estimation du montant des participations des communes, ce document est prévisionnel et pas définitif, il espère pouvoir diminuer ces montants. L'emprunt de 120 000 € évoqué lors du dernier comité n'aura peut-être pas lieu d'être contracté. Mme Spacagna précise que les participations ont été les mêmes pendant 6 ans sous l'ère du SMAVG lors du premier contrat de rivière. M. Lascombe souhaiterait un débat pour connaître le détail des pourcentages de chaque rubrique. Mme Fargeas informe que, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le budget sera vu en détail et le montant des participations sera fixé. Ces montants donnent un ordre de grandeur aux communes pour l'élaboration de leur budget.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.